

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A LUXEY (40) et en visioconférence

Séance du 29 mars 2023
Délibération n°2023-40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 29 mars 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à LUXEY (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 23 mars 2023

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, M. ICHARD Vincent, M. DUNOGUES Yves, M. BACHÉ Alain portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, M. COUTIERE Dominique, Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. GILLE Hervé, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. LANUSSE, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme MESPLES Olga

Étaient Présents en visioconférence : Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, M. VAYSSE Ludovic, Mme WEBER Sophie, Mme BEAUMONT Patricia, M. PAIN Cédric, Mme LE YONDRE Nathalie, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme PIQUEMAL Sophie, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme TAPIN Maylis, Mme LARRUE Marie

Absents excusés (pouvoirs) : M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir Mme Aimée ARDOUIN, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, M. Denis LANUSSE ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. SAINTORENS Denis ayant porté pouvoir à M. SORE Serge,

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. BAUDE Vital (excusé), M. DURRIEU Michel, M. PAPADATO Patrick, M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. MONNIER Philippe, M. DECLERCQ Cyrille (excusé),

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	74
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	74
Total présents et pouvoirs	32	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

PATRIMOINE NATUREL

TOURBIERES DU VAL DE L'EYRE **Plan de financement DREAL-PNRLG**

Dans le cadre de la dotation budgétaire attribuée aux Parcs Naturels Régionaux par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, et conformément au courrier de la DREAL

Considérant l'implication du Parc depuis 2012 sur les tourbières des vallées de la Leyre et en particulier sur celle de Pissos (40) dans le cadre de Natura 2000 et de l'Observatoire des sites naturels majeurs (OSM),

Considérant le besoin d'acquérir par des moyens dédiés des informations robustes et opérationnelles afin de définir des stratégies de conservation au cas par cas pour ces milieux naturels dont l'enjeu est qualifié de majeur à l'échelle des vallées de la Leyre,

Considérant les effets des incendies de 2022 sur quatre tourbières des vallées de la Leyre (Moustey et Belin-Bélie) et le besoin d'en étudier la portée sur le long terme dans un contexte de changement climatique,

le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne propose la réalisation de diagnostics fonctionnels sur les 4 tourbières avec le concours d'un expert écologue spécialisé sur ce sujet (Ecometrum).

La proposition technique et financière vise à mieux comprendre ces milieux complexes et à discerner les premiers effets des incendies à n+1. Elle repose sur l'investigation de plusieurs thèmes relevant de disciplines variées : pédologie, hydrologie, géologie, botanique, bryologie, chimie... (voir annexe).

Le Parc coordonnera l'étude et appliquera de son côté des méthodes complémentaires d'évaluation de l'état de conservation et de suivi floristique engagées depuis 2012. Les résultats participeront à nourrir les réflexions dans le cadre du Laboratoire Vivant post-incendies animé par le Parc.

En 2023, la prestation s'élève à un **montant global de 24 732,00 € TTC**. Pour la réalisation de cette première année d'expertise, le Parc délibère en faveur du plan de financement suivant :

Coût total € HT	20 610,00 €
Coût total € TTC	24 732,00 €
Montant de la participation financière DREAL :	19 785,60 € (80%)
Montant de l'autofinancement PNRLG :	4 946,40 € (20%).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ce projet et son plan de financement
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Bélie, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 07/04/2023
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

11 avril 2023